



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010088

N/REF : 4/12/2025 16H53 C:002640 I:31644
V/REF : F43973
V/Email reçu le Jeudi 04/12/2025 a 16H53

**ALLIADE HABITAT
SERVICES SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. 7038
IMMEUBLE : CORNEILLE
178-180, RUE AMPERE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 13 Janvier 2026

Référence Marché: 030354-ELF-001
LOCALISATION : ALLEE N 178 RUE AMPERE - LOGEMENT MME MAIRET TEL 0609729500 AU RDC
MOTIF : INTERVENIR SUITE A UN INCENDIE POUR LE REMPLACEMENT DE LA SONNETTE
Donneur d'ordre : Mme C. TOGNINI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

INTERVENTION DU 24/12/2025 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME MAIRET AU RDC
LOCATAIRE ABSENTE MALGRÉ LE RDV PRIS (ELLE A DU EMMENER SON ENFANT A L'HOPITAL, SANS NOUS PREVENIR!)

LE 05/01 A 10H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME MAIRET AU RDC
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE SONNETTE, VERIFICATION DES CABLES
ET CONTROLE ABSENCE DE DEFAUT.
FOURNITURE ET REMPLACEMENT DU BOUTON DE SONNETTE EN SAILLIE
REPRISE DU CABLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 08/01/26 a 10H01 Mme C. TOGNINI

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h 24/12	1	36,62	36,62
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	50	36,62	36,62
1,00	EL0110-Rempl.Bouton Pouss Sonett paliere	50	17,72	17,72
1,00	EL1200-H.MO Test ligne sonnette	50	40,16	40,16



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010088

TOTAL H.T.	131,12
T.V.A. a 10,00%	13,11
TOTAL T.T.C.En EURO	144,23

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F43973
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME TOGNINI Catherine

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

0412 - 1653

Prestation Parties Privatives

HP 7038 SIN 250745, Travaux à réaliser entre le 17/10/2025 et le 30/10/2025

Votre contact : MME Natacha Jovani (06 98 42 91 47)

REEMPLACEMENT SONNETTE SUITE INCENDIE

RACINE (ALH - 7038 - RACI - RACI)

178 RUE AMPERE

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE Logement n° 101181,

porte n°1181, Rez-de-chaussée, Type 4

Occupant : 581725/16 MME MAIRET Catherine

Domicile : 0609729500 portable : 0609729500

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	150,00	1,00 U	150,00	10,00%
SELON ACCORD EXPERT				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	150,00 €
Total TVA	10,00%
Total TTC	165,00 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR